



## Bilan d'une décennie d'activités au service de l'enfance

Au cours de ces 10 années de débats sans tabous entre représentants des acteurs de l'enfance issus d'horizons différents, 54 avis ont été rendus constituant la colonne vertébrale de l'ensemble du travail réalisé par le Conseil d'avis.

Le **respect de la mission de service public** (accessibilité, universalité), le **développement des partenariats** (Avis 2001/7, Avis 2003/3, Avis 2004/01, Avis 2007/3), et le **refus de marchandisation du secteur de l'enfance** (Avis 2005/01, Avis 2006/04, Avis 2008/01) forment le ciment de la réflexion du Conseil d'avis qui, durant 10 ans, a mis le focus principalement sur la Mission Accueil de l'ONE (ceci s'explique en partie par la composition du Conseil d'avis - de nombreux membres étant issus de la sphère de l'accueil des enfants - mais surtout par l'urgence des besoins et l'importante évolution du secteur au cours de cette décennie).

Des points d'attention récurrents forment le fil rouge des avis rendus :

- la fixation d'objectifs moyennant la prise en compte de l'évolution des besoins de la population (Avis 2003/3, Avis 2003/04, Avis 2004/01, Avis 2006/05, Avis 2007/01),
- la mise en adéquation des moyens et des objectifs (Avis 2001/5, Avis 2002/1, Avis 2003/3, Avis 2003/5, Avis 2003/8, Avis 2003/04) via un subventionnement centrée sur le développement de l'offre d'accueil plutôt sur le soutien de la demande (Avis 2008/07),
- la cohérence des politiques développées (PRC à octroyer en appui de la programmation) Avis 2003/1, contradiction entre dispositifs légaux pris aux différents niveaux de pouvoir Avis 2006/05, Avis 2008/01 sur les titres services !
- la garantie d'universalité d'accès aux services, notamment au travers de l'augmentation de l'offre (évoquée à propos de l'accueil petite enfance, ATL, consultations (Avis 2001/5, Avis 2003/3, Avis 2003/4, Avis 2004/04, Avis 2005/01, Avis 2006/04, Avis 2008/01)
- l'accessibilité financière aux services 2001/5 2005/01 : réforme du barème PFP, 2002/2 déplafonnement (2001/6), refus de financement par titres-service 2001/3, 2008/01
- la qualité de l'accueil

**La qualité du service** apparaît comme une **préoccupation majeure** au travers d'une série de revendications portées à l'occasion de nombreux avis :

- une **référence unique** : code de qualité (Avis 2001/6, Avis 2002/3, Avis 2003/5, Avis 2004/4, Avis 2005/02, Avis 2007/03)
- la fixation de **normes d'encadrements minimales** (Avis 2001/6, Avis 2001/7, Avis 2002/2, Avis 2005/02)
- la **professionnalisation** des différents types d'accueil (ne pas se reposer uniquement sur le volontariat - évoqué dans les différents dossiers Accueil, consultations, centres de vacances 2009/03)

Cette nécessaire professionnalisation du secteur a amené le conseil à investiguer la problématique de la formation des professionnels (formation de base et formation continuée).

Dans ce cadre, on pointera les recommandations, concernant :

- **l'harmonisation des exigences** en matière de formation initiale minimale, la nécessaire refonte de la formation de base (Avis 2002/3, Avis 2003/2, Avis 2002/3, Avis 2005/02, Avis 2006/02, Avis 2008/04, Avis 2009/02)

- le **développement de la formation continue** et des exigences en la matière (Avis 2001/7, Avis 2002/1, Avis 2003/2, Avis 2003/8 (1), Avis 2005/02, Avis 2006/04, Avis 2007/03, Avis 2009/04, Avis 2010/01, Avis 2010/02)

- le **remplacement du personnel** en formation Avis 2002/3  
et par ailleurs :

- la reconnaissance de la spécificité de l'accueil extrascolaire (Avis 2002/2)

- la valorisation des professionnels (Avis 2001/7, Avis 2002/3, Avis 2003/3, Avis 2005/02) → octroi d'un statut aux gardiennes encadrée (Avis 2001/3, Avis 2001/6, Avis 2003/2, Avis 2006/02) → Exigence par rapport aux conditions de travail (dans les consultations) Avis 2003/3, → valorisation des efforts de formation.

*Tous les avis rendus sont accessibles sur le site de l'ONE depuis 2008*